

## **AVIS DE DELIVRANCE**

CNR indique qu'il a été conclu le **29/12/2025**, sous la référence **20093**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **SAINT-ETIENNE-DES-SORTS**, une mise à disposition :

**d'une longueur de berge** et un terrain d'agrément d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> environ nécessaire pour l'amarrage du bateau ; **une passerelle**, en rive droite du Rhône au PK 203.200, non cadastré, ainsi **qu'un plan d'eau** d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **20093** :

- [@cnr.tm.fr](mailto:@cnr.tm.fr)
  - OU *Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocallies, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941- Nîmes cedex 09 - tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr - <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Le présent avis a été mis en ligne le **06/01/2026**.



